



Harcèlement téléphonique

Par sab648

Bonjour,

Je viens vers vous ce jour car je me sens démunie.

Je vous explique brièvement les faits.

Je suis séparée de mon ex conjoint depuis 2 ans et demi. Nous avons eu 2 jugements : le premier classique, notre fils de 5 ans est en résidence avec moi et droit de visite et d'hébergement 1 week-end sur deux pour le papa. Le second jugement, le droit de visite et d'hébergement est mis en place à l'amiable auquel cas celui-ci est suspendu au vu de la grande instabilité du père.

Depuis 15 jours j'ai décidé d'appliquer ce droit. J'ai dû récupérer le petit parce que son papa se battait avec sa compagne le samedi soir. Dans son sac de jouets se trouvait un « grinder » (le papa fume du cannabis)

Notre enfant m'a raconté avoir fait du stop, du scooter à l'avant avec un casque d'adulte, et que son père lui disait : tu vas être pd, tu pleures comme les filles.

Il m'a confirmé tout ceci par sms.

Suite à ma décision de la suspension du droit de visite et d'hébergement, mon ex conjoint me harcèle par téléphone avec menaces : environs 50 sms et 30 appels par jour.

J'ai déposé plainte. Mais il continue. Que dois-je faire en attendant qu'il soit convoqué ? Que puis-je faire pour que mon enfant soit protégé ?

Je suis très inquiète sachant qu'il a déjà été violent avec moi du temps de notre concubinage.